



Entreprises: les retards de paiement en nette hausse, la facturation électronique pourrait les réduire (étude)

(AFP) -

Les retards de paiement atteignent un niveau record depuis douze ans, selon un baromètre du cabinet Arc publié mardi, qui estime que la facturation électronique, qui entrera en vigueur en septembre, permettra de mieux identifier les mauvais payeurs.

Dans un contexte économique jugé très dégradé - 25% des chefs d'entreprise tablent sur un recul de leur activité dans les six prochains mois, soit sept points de plus qu'en novembre - le retard moyen de paiement est passé de 17,3 jours en 2025 à 18,9 jours en 2026, au plus haut depuis douze ans.

Cette enquête, réalisée par l'Ifop auprès de 506 entreprises de 50 salariés et plus, du 7 avril au 6 mai, montre un cercle vicieux: 79% des entreprises pallient leurs tensions de trésorerie en allongeant les délais de paiement à leurs fournisseurs, loin devant les 57% qui usent du découvert bancaire.

"Les entreprises se financent les unes sur les autres", résume Denis Le Bossé, président du cabinet Arc, spécialisé dans le recouvrement de créances, "et ce sont surtout les plus fragiles, les TPE et PME (très petites, petites et moyennes entreprises) qui en supportent le coût".

Face à cette situation, les entreprises interrogées réclament un renforcement des outils, et 71% sont favorables à la création d'une notation "délais de paiement" qui permette d'évaluer le comportement d'une autre entreprise avant d'engager une relation commerciale.

La future généralisation en deux temps, 1er septembre 2026 et 1er septembre 2027, de la facturation électronique, "crée les conditions techniques idéales à l'instauration" d'une telle notation, estime le cabinet, grâce à la traçabilité des dates d'émission, de réception et de règlement des factures qu'elle permettra.

Le ministre de l'Economie Roland Lescure a lui-même assuré, mardi lors des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, que la réforme pourrait "permettre de lutter contre ces délais aujourd'hui impossibles à suivre et très difficiles à gérer et qui sont un problème endémique".

Cependant, 50% des sondés doutent que les TPE/PME soient techniquement prêtes à traiter des factures électroniques dès septembre, et 4 sur 10 redoutent au contraire que la réforme puisse être utilisée comme prétexte pour retarder le règlement des factures.

En octobre, la Banque de France soulignait que les grandes entreprises étaient "de plus mauvais payeurs" que les autres et estimait que, sans les retards, les PME auraient récupéré en 2024 13 milliards d'euros de trésorerie.

Afp le 23 juin 26 à 18 10.

